

Proposer, réfléchir et décider collectivement (ERV)

Pourquoi ?

"Proposer, réfléchir et décider collectivement", c'est important n'est-ce pas ? C'est même la base du Vivre ensemble.

Y arriver, c'est la promesse d'une équipe, d'un collectif, d'une assemblée plus sereine et confiante, car certaine de pouvoir trouver des solutions sur le long terme. Le tout avec un minimum de méthode.

Dysfonctionnements possibles si absent

La fameuse "Intelligence Collective" n'existe pas de manière spontanée. Malheureusement, de nombreux collectifs tombent dans le panneau de la facilité, en pensant que comme les participants ont le même but commun, tout s'arrangera en discutant simplement. Or c'est oublier que malgré un but commun, nous ne sommes pas toujours d'accord sur les méthodes pour y arriver. Certaines personnes sont plus extrêmes que d'autres.

Avoir un but commun ? Avoir les mêmes méthodes.

C'est de là que de nombreuses tensions viennent, sans compter les personnes qui finalement n'ont pas le même but. Il est donc important dans un collectif, une assemblée, d'entendre des propositions dissonantes sans s'arrêter là, sans méthode. Il faut être en mesure de s'assurer que le collectif est d'accord.

Comment y arriver ?

Appliquer le processus « Travailler et Décider par la Satisfaction », avec les étapes ECV, nous semble le plus pertinent :

1. **Émettre (E) :**
Émission de proposition(s) par leur auteur, sans filtre ni critique d'un autre participant.
2. **Reformuler (R) :**
Chaque proposition est reformulée pour qu'elle soit comprise par tous, si possible. (1)
Cette étape est validée par l'auteur qui indique si la reformulation lui convient. (2)
3. **Voter (V) :**
Votation par le collectif. (3)

Précisions :

(1) Idéalement en présence de l'auteur de la proposition, un simple jeu de questions/réponses suffit, de type « J'ai compris ça, ..., est-ce bien le cas ? ». L'auteur alors valide ou précise.

Attention, il ne s'agit pas de pratiquer le consensus (obtenir une proposition qui plaît à tout le monde) ou le

consentement (obtenir un proposition à laquelle personne ne s'oppose), avec les risques de détournements qu'on leur connaît, mais bien d'aider l'émetteur à faire la proposition la plus claire possible, même si l'on n'est initialement pas d'accord !

En retour, l'auteur ne doit pas chercher à convaincre, juste à être plus clair. D'ailleurs, cette phase de clarification peut nous faire changer d'avis (pour ou contre) dès lors que l'on a mieux compris le message.

Et si la Clarification donne des idées connexes, c'est l'occasion de faire de nouvelles propositions.

(2) Quand la proposition semble claire pour tous les participants, poser la question à l'auteur, devenu à présent "simple" émetteur : «Est-ce que la clarification de ta proposition te satisfait ?». Si la réponse est Oui, on passe à l'étape suivante, sinon, la Clarification continue.

(3) En fonction du contexte, le vote à bulletin secret peut être conseillé.

Exemple de solution appliquée par D-Demain

Voici comment le collectif D-Demain applique ERV, au travers de son Règlement Intérieur :

1. **Émettre** : émission par tous les participants de propositions/items. Elles sont toutes écrites par leur auteur, sans filtre ni critique d'un autre participant.
2. **Reformuler** : chaque proposition/item est revue par le collectif et éventuellement reformulée, avec l'accord de l'auteur, afin de s'assurer que la proposition/item est claire pour tous (sans pour autant être acceptée).
3. **Voter** : votation par le collectif. Si plusieurs propositions sont retenues (cas à privilégier), décider au préalable des critères de la votation (votation par classement, jugement majoritaire, etc.) ainsi que du nombre de propositions/items à sélectionner.

Révision #28

Créé 18 septembre 2022 15:44:26 par Tristan

Mis à jour 13 novembre 2022 18:15:25 par Tristan